

[Texte]

enforcement mechanism. Then, not only would court orders be more efficiently enforced, but battered women, in particular, would not have the frightening burden of policing their husband's adherence to a court order.

The second system that we would like to address is the social services system. Here also a battered woman encounters numerous obstacles. Because existing policies uphold the family in its most traditional sense, unless she is already out of the house, social services will not provide transportation or accommodation for her to leave a violent situation. In order to qualify for social assistance once she is out of the home, she must first apply to family court to get maintenance from her husband. This can lead to a life-endangering situation by informing the batterer of her whereabouts. Finally, the amount of money given to a woman and her children for accommodation is a maximum of \$300 per month. Aside from the improbability of finding any accommodation for this amount, it restricts a person in her search for immediate living quarters. This demonstrates social services' unwillingness to reflect regional disparities in housing prices. For the woman who is in a low-pay job or on UIC, the options for housing are dismal. She may go on a waiting list for Newfoundland and Labrador housing, and this can mean a delay of up to eight months before she gets a place to live.

• 1435

These are our recommendations: (1) Women should not have to be the ones to leave the home. Some mechanism must be put into place whereby the woman is able to continue to live in her own home at least until such time as the matter can be heard in court.

(2) It is essential that there be increased funding to shelters across Canada.

(3) With regard to peace bonds, hearings should be virtually automatic upon request; bond hearings should take place more speedily; peace bonds should be better enforced, and there should be specific and speedy penalties for violations.

(4) Legal aid should have increased funding so that there will be easier access to free legal services.

(5) Family Court systems should have increased funding to provide counselling to women, men and children.

(6) This refers to the Social Service System, and this system should stop treating the family as sacrosanct and should be available to help women get out of a violent home. In cases of potential danger, maintenance orders should be waived at the woman's request. Maintenance orders, once made, should be enforced. There should be more money for accommodation for

[Traduction]

pratiquement universel et possède déjà un mécanisme de mise en vigueur efficace. Ainsi, non seulement les ordonnances de la cour seraient mieux respectées, mais les femmes battues, en particulier, n'auraient plus la pénible tâche d'obliger leur mari à suivre une décision de la cour.

Le second système dont nous aimerions discuter est le système des services sociaux. Là encore, une femme battue se heurte à de nombreux obstacles. Étant donné que les politiques actuelles appuient la famille dans son sens le plus traditionnel, à moins que la femme n'ait déjà quitté le domicile, les services sociaux ne lui fourniront ni moyen de transport ni local afin de fuir une situation de violence. Pour avoir droit à l'aide sociale une fois partie de chez elle, la victime doit d'abord s'adresser à un tribunal de la famille pour obtenir une aide alimentaire de son mari. L'auteur de la violence apprenant le lieu où se trouve sa femme, celle-ci peut voir sa vie mise en danger. Finalement, le montant accordé à une femme et à ses enfants pour se loger est de 300\$ maximum par mois. Sans compter qu'il est peu probable de trouver un logement pour cette somme, cela limite une personne dans sa recherche d'un logement pour l'immédiat. Cela prouve bien la mauvaise volonté des services sociaux à tenir compte des disparités régionales pour ce qui est du prix des logements. La femme qui a un emploi peu rémunérateur ou qui reçoit des prestations d'assurance-chômage aura des difficultés énormes à se loger. Cette femme pourra se faire inscrire sur la liste d'attente de la *Newfoundland and Labrador Housing* et elle pourra attendre jusqu'à huit mois avant d'avoir un logis.

Voici nos recommandations: 1) La femme ne devrait pas être celle qui est obligée de quitter le foyer. Il faudrait adopter des mesures pour qu'elle puisse demeurer dans son foyer, au moins jusqu'au moment du procès.

2) Il est indispensable d'accorder des subventions plus élevées aux centres pour femmes battues partout au Canada.

3) Pour ce qui est de la question du cautionnement où le conjoint s'engage à ne pas troubler la paix, la tenue d'audiences devrait presque avoir lieu sur demande. Les audiences devraient se tenir plus rapidement. Enfin, il faudrait prendre des mesures pour faire respecter les conditions du cautionnement et, en cas de violation, imposer une pénalité dans les plus brefs délais.

4) Il faudrait que les centres d'aide juridique reçoivent des subventions plus élevées pour que les femmes battues aient plus facilement accès à des services juridiques gratuits.

5) Les tribunaux de la famille devraient recevoir plus d'argent afin d'être en mesure d'offrir du counselling aux parents et aux enfants.

6) Je me reporte maintenant au réseau des services sociaux. Il faut que les services sociaux cessent de considérer la famille comme un noyau sacro-saint et aident au contraire les femmes battues à quitter le foyer. La femme en danger devrait pouvoir renoncer sur demande à son droit à la pension alimentaire. Par contre, il faudrait qu'il existe des mesures pour que, une fois